

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 17 mai 2018

Le 17 mai 2018 à 20h00, les fondateurs de l'association FDVF se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'hôpital Saint Louis, au 1 Avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris.

Sont Présents : Pierre Hamann ; Antoine Marchand ; Adrien Sanchez ; Romain Samaran ; Romain Salle.

Sont représentés : Aurore Dupont ; Claire Laurent.

L'assemblée générale a été conçue dématérialisée regroupant l'ensemble des 480 internes qui étaient amenés à se prononcer par vote électronique sur 1 semaine avec la nécessité d'un quorum minimum de 50% des suffrages exprimés pour valider les nouveaux statuts de l'association et l'élection de la liste candidate pour le bureau national de l'association.

L'assemblée générale constitutive a été appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

L'assemblée générale a désignée au préalable Pierre HAMANN en qualité de président de séance et Antoine Marchand en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance a mis à la disposition des 480 personnes le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Enfin, le président a exposé au préalable les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

1^{ère} délibération par vote électronique dématérialisé :

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. 255 suffrages exprimés sur 480 soit 53%. 250 votes Pour (98%), 5 votes contres (2%).

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix.

2^{ème} délibération :

L'assemblée générale adopte la liste comportant les candidats suivants. 250 suffrages exprimés sur 480 soit 53%. 250 votes Pour (98%), 5 votes contres (2%).

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix.

L'assemblée générale constitutive désigne donc en qualité de premiers membres du conseil d'administration avec les postes suivants :

- « HAMANN Pierre, Interne des Hôpitaux de Paris inscrit dans le DES de Dermatologie », Président de l'association FDVF.

- « SALLE Romain, Interne des Hôpitaux de Paris, inscrit dans le DES Dermatologie », Trésorier de l'association FDVF.

- « MARCHAND Antoine, Interne des Hôpitaux de Tours, inscrit dans le DES Dermatologie », Secrétaire Général de l'association FDVF.

- « SANCHEZ Adrien, Interne des Hôpitaux de Nice, inscrit dans le DES de Dermatologie», VP général etn charge de la communication de l'association FDVF.
- « SAMARAN Romain, Interne des Hôpitaux de Nantes, inscrit dans le DES de Dermatologie», VP en charge de la réforme du 3^{ème} cycle de l'association FDVF.
- DUPONT Aurore, Interne des Hôpitaux de Bordeaux, inscrit dans le DES de Dermatologie», VP en charge des questions de mobilité de l'association FDVF.
- LAURENT Claire, Interne des Hôpitaux de Rennes, inscrit dans le DES de Dermatologie», VP en charge des questions de formation théorique et pratique de l'association FDVF.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos conformément aux statuts de l'association.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

HAMANN Pierre
Président de l'association FDVF

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Hamann', written over a light blue rectangular background.